

pour une réhabilitation de l'évaluation sommative

par Gérard Barré

Dans la plupart des ouvrages ou articles récents consacrés à l'évaluation, on trouve, un peu trop systématiquement à mon goût, un éloge de l'évaluation dite formative, un oubli de l'évaluation des prérequis, et une critique sans nuance de l'évaluation sommative, accusée de tous les maux. Or cette évaluation globale qui intervient en fin d'apprentissage est une obligation générée par le système, aussi bien scolaire que social. Plutôt donc que de se délecter à en énumérer les défauts, ne serait-il pas plus efficace de tenter d'en améliorer le fonctionnement, puisqu'encore une fois, il n'est pas actuellement possible de s'en passer. Ce qui suit est une liste de reproches souvent faits, suivis de quelques réflexions et propositions que ces reproches m'ont suggérées.

1. *L'évaluation sommative est une évaluation globale qui ne permet qu'un constat (de réussite ou d'échec)*

D'où la nécessité de ne pas pratiquer que du sommatif. Il ne faut cependant pas oublier que l'évaluation formative, qui accompagne l'enseignement étape par étape, doit, afin de permettre la rétroaction, être centrée sur des objectifs très "pointus" d'où risque d'atomisation des connaissances et des techniques. Il est indispensable d'évaluer également les capacités de synthèse, de choix et d'organisation des savoirs et savoir-faire. De plus, l'évaluation sommative intervient souvent quelque temps après l'apprentissage et permet donc d'apprécier les phénomènes d'oubli, de maturation, d'appropriation, trop souvent négligés dans l'étude des processus d'apprentissage.

2. *L'évaluation sommative, dans la mesure où elle vise simultanément plusieurs objectifs, conduit à des notations et appréciations qui ne sont ni valides, ni précises, ni fidèles, ni justifiées*

Eh bien, améliorons ces techniques de notation et d'appréciation ! Si plusieurs objectifs sont visés simultanément, établissons-en une liste précise, hiérarchisons-les (éventuellement), limitons-en le nombre, éliminons les indésirables, élaborons une grille...

En d'autres termes, sachons ce que notre instrument de mesure est apte à mesurer. Et surtout, perdons le réflexe du "beau problème", bien

organisé en savantes "marches d'escalier", trop souvent rencontré dans les annales d'examens et dont le principal but semble être de prouver la compétence de l'auteur !

3. L'évaluation sommative se limite à comparer les performances d'un individu à un modèle pris comme critère ou à celles d'un groupe pris comme norme

Ce qui pose le problème de l'analyse et de la critique, rarement ou jamais faites, des épreuves et des résultats.

Cette étude, indispensable, plutôt que de conduire à des conclusions pessimistes sur "la baisse régulière du niveau des élèves", devrait amener à des réflexions sur le choix des critères et des normes, sur l'adéquation entre le sujet proposé et les compétences de la population testée, sur la part de connaissances et des compétences requises qui ne relèvent pas de l'apprentissage scolaire, sur les méthodes d'élaboration des sujets, sur le contenu des programmes, sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre...

(A méditer : un récent sujet de français demandait à des candidats au CAP de commenter un texte concernant un club de vacances exotique et ensoleillé !).

4. Les épreuves d'évaluation induisent des comportements détournés non souhaitables : bachotage, tricherie, anxiété...

Donc nécessité absolue d'un contrat clair et sans ambiguïté entre enseignant et enseigné :

- explicitation et communication des objectifs,
- communication aux élèves du type d'épreuve auquel ils seront confrontés (élaborons donc des épreuves dépourvues de "pièges" gratuits et tordons définitivement le cou à la notion de "sujet original" ! Méditons sur l'adéquation entre le programme de troisième et certaines épreuves du dernier Brevet des Collèges, celle de Lille par exemple),
- explicitation et communication des critères et grilles d'évaluation utilisés pour calculer la note de l'épreuve,
- détermination et communication de niveaux de difficultés clairement définis...

Le perfectionnement du processus d'évaluation passe donc par la mise en place, sur la base d'objectifs clairement opérationnalisés, d'épreuves pronostic/diagnostic, par le développement et la généralisation d'une évaluation réellement formative, mais aussi par l'amélioration de l'évaluation sommative, solution qui me paraît plus réaliste que son rejet systématique.

Les reproches faits à l'évaluation sommative m'ont été inspirés par :

- *Forme et fonction des différents types d'évaluation*

par Brigitte Petitjean in *Pratiques* n° 44, décembre 1984*.

- *80 fiches d'évaluation pour la formation et l'enseignement*, les Editions d'Organisation, Paris 1981.

Petit lexique à l'usage du novice en évaluation

L'ÉVALUATION FORMATIVE

Pour G. de Landsheere

L'évaluation formative est "l'évaluation intervenant, en principe, au terme de chaque tâche d'apprentissage et ayant pour objet d'informer élève et maître du degré de maîtrise atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un élève éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui proposer ou de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser.

L'expression "évaluation formative" marque bien que l'évaluation fait, avant tout, partie intégrante du processus éducatif normal, les "erreurs" étant à considérer comme des moments dans la résolution d'un problème (plus généralement comme des moments dans l'apprentissage), et non comme des faiblesses répréhensibles ou des manifestations "pathologiques".

L'évaluation formative permet aussi de déterminer si un élève possède les prérequis nécessaires pour aborder la tâche suivante, dans un ensemble séquentiel.

Pour A. Léon : *L'évaluation formative*

"Prend place tout au long du processus éducatif et permet, à la fois, d'estimer les progrès individuels par rapport à l'objectif visé, et d'intervenir éventuellement pour rectifier les modalités de l'action en cours.

C'est dire que l'évaluation formative porte aussi sur les méthodes appliquées par le maître, sur le contenu des programmes et sur la structure de l'établissement scolaire".

Pour G. Noizet et Caverni

"Dans le cas d'une évaluation formative, l'objectif est donc d'obtenir une double rétroaction, rétroaction sur l'élève pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies dans son processus d'apprentissage et les difficultés qu'il rencontre, rétroaction sur le maître pour lui indiquer comment se déroule son programme pédagogique et quels sont les obstacles auxquels il se heurte".

* Voir aussi dans ce numéro de PRATIQUES un remarquable article sur l'utilisation pédagogique de l'erreur.

L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Dans le "Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche" G. de Landsheere définit l'évaluation sommative ainsi :

"Alors qu'une évaluation formative est normalement effectuée au terme de chaque tâche d'apprentissage, notamment pour intervenir immédiatement là où une difficulté se manifeste, l'évaluation sommative revêt le caractère d'un bilan. Elle intervient donc après un ensemble de tâches d'apprentissage constituant un tout, correspondant, par exemple, à un chapitre de cours, à l'ensemble du cours d'un trimestre, etc. Les examens périodiques, les interrogations d'ensemble sont donc des évaluations sommatives.

Alors que l'évaluation formative revêt, en principe, un caractère privé (sorte de dialogue particulier entre l'éducateur et son élève), l'évaluation sommative est publique : classement éventuel des élèves entre eux, communication des résultats aux parents par un bulletin scolaire, attribution d'un certificat ou d'un diplôme... (d'après Bloom)".

Pour G. Noizet et J.-P. Caverni in "Psychologie de l'évaluation scolaire" (Paris, PUF, 1978)

"L'évaluation sommative est celle qui intervient au moment des examens, qui permet de dire si tel élève est digne de tel grade ou s'il peut accéder à la classe supérieure. Par conséquent, l'évaluation sommative a pour but de fournir un bilan (où l'élève se situe-t-il ?) et de permettre une décision (l'élève obtient-il ou non tel diplôme, accède-t-il ou non à la classe supérieure ?)".

L'ÉVALUATION NORMATIVE

L'évaluation normative, de loin la plus utilisée, permet de comparer la performance d'un individu avec celle des autres individus de son groupe à une même épreuve.

Elle situe l'individu dans un groupe particulier et se traduit habituellement par des indices exprimés en rangs...

Elle s'oppose à l'évaluation **critériée** qui juge de la performance en la comparant à des critères définis à l'avance.

Les qualificatifs *formatif* et *sommatif* font référence aux fonctions de l'évaluation, alors que *normatif* et *critérié* concernent le type d'outil utilisé.